

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		<b>ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS</b>
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé.  Les abonnements et annonces sont payables d'avance. La ligne ..... 80 frs Minimum ..... 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum ..... 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française ..... 100 frs Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la Propriété Foncière (*Avis de demande d'immatriculation*). 1

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### Conservation de la Propriété Foncière

#### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal civil de Lomé. Zio, Kloto, Laes, Kozah.

Suivant réquisition, n° 14691, déposée le 1<sup>er</sup> mars 1990, M. Kumedjro Apéké Kokou, profession de transitaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant

de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud par le lot n° 32, à l'est par le lot n° 25 et à l'ouest par le lot n° 23.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14692, déposée le 5 mars 1990, Mme Dogbatse Domenyo, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Amoutivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 92 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Soviébé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 940, à l'est par le lot n° 948 et à l'ouest par le lot n° 946.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14693, déposée le 6 mars 1990, M. Lawson Kpékui Alodé Latévi, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non inter-

dit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 27, au sud par le lot n° 28 bis, à l'est par le lot n° 38 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14694, déposée le 6 mars 1990, Mme Sodokin Amélévi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Gbadago, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 427, à l'est par le lot n° 426 et à l'ouest par les lots n°s 424 et 425.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14695, déposée le 6 mars 1990, M. Katakpé Ahouli, profession de chauffeur-transporteur, demeurant et domicilié à Kouméa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 82 ca, situé à Kouméa, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Sudina et borné au nord par la mission catholique de Kouméa, au sud par la propriété Badjallé, à l'ouest par la propriété Tamalau et à l'est par la route Kouméa-Pya.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14696, déposée le 6 mars 1990, M. d'Almeida Ayi Fafa, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02

ca, situé à Glidji, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Klintigomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 22 bis, à l'est par le lot n° 21 et à l'ouest par le lot n° 23.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14697, déposée le 7 mars 1990, Mlle Amegboh Kossi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 82 ca, situé à Lomé-Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédjé-Kpota et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 31 et à l'ouest par le lot n° 18.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14698, déposée le 7 mars 1990, M. Agbodza Yao, profession d'instituteur, demeurant à Lomé et domicilié à Yometchin (sous préfecture de l'Avé), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 17 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de N'Kafu et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 10, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par les lots n°s 7 et 8.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14699, déposée le 8 mars 1990, M. Alipui Komi, profession d'employé à la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 89 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1235, à l'est par les lots n°s 1244 et 1236 et à l'ouest par les lots n°s 1242 et 1234.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14700, déposée le 8 mars 1990, M. Gnassingbé Essolakina Kossi, profession d'agent de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 88 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 6 et à l'ouest par les lots n°s 1 et 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14701, déposée le 9 mars 1990, M. Atchah Kadarang Sama, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé Camp du RIT, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 49 ca situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Gnassingbé et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14702, déposée le 9 mars 1990, M. Ahiekpor Dravie Kokou Ciza, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Bangui (RCA), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 82 a 17 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Assiko et borné au nord et à l'est par la collectivité Dovo, au sud par la propriété Awoudja Esseh et à l'ouest par la propriété Misadji Tagah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14703, déposée le 13 mars 1990, M. Dejean-Tchapo Kpandja, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un

immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 28 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 148 et à l'ouest par le lot n° 146.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14704, déposée le 13 mars 1990, M. Mivedor Akouété, profession d'employé à la CNSS, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 85 ca, situé à Lomé-Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Kponou et borné au nord par le lot n° 20, au sud par le lot n° 32, à l'est par une rue nom dénommée et à l'ouest par le lot n° 24.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14705, déposée le 13 mars 1990, Mlle Atsou-Dzini Mémélio, profession de technicienne de laboratoire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 30 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédžranawoé et borné au nord par le lot n° 254, au sud par le lot n° 252, à l'est par le lot n° 253 bis et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14706, déposée le 13 mars 1990, M. Gneza Komlan Agbégnigan, profession d'agent de police, demeurant à Cinkassé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 26 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale Nord E 2 et borné au nord par le lot n° 733, au sud par le lot n° 737, à l'est par une rue non dénommée, et à l'ouest par le lot n° 734.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14707, déposée le 13 mars 1990, M. Womitso Mawulawoè, profession de chargé de Programme au PNUD, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Cité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 35 ca, situé à Kpalimé, commune de Kpalimé, connu sous le nom de Lom-Nava et borné au nord par la propriété Aziabou Kodzovi, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par la propriété Nomedzi Agbéko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14708, déposée le 14 Mars 1990, M. Folly Amédé Ekoué, profession de directeur des Organisations Internationales au ministère des Affaires étrangères, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 64 ca, situé à Kpalimé, préfecture de kloto, connu sous le nom de Woto Yokélémodzi et borné au nord par les lots n°s 43 et 52 de M. Guidiguidi Yawo Djobor, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14709, déposée le 14 mars 1990, M. Batassi Mawéwé, profession de gendarme en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé-Bè, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord par le lot n° 722, au sud par le lot n° 719, à l'est par le lot n° 721 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14710, déposée le 14 mars 1990, M. Akué Bitchy et Mme, née Lawson-Body Koko, profession d'agent de banque et ophtalmologiste, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 96 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale Nord Ouest, et borné au nord, au sud, à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots n°s 38 et 39.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14711, déposée le 16 mars 1990, M. Akpabie Dossch Adovi, profession d'informaticien au GTA, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par les lots n°s 301 et 302, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 303 et à l'ouest par le lot n° 305.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14712, déposée le 19 mars 1990, Mlle Zokpodo Afi Sitou, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 44 ca, situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1189, au sud par le lot n° 1191, à l'est par la propriété de l'Assemblée de Dieu et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14713, déposée le 19 mars 1990, M. Folly Kodjovi Dodzi, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, 45 Rue Ahligo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 80 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 848, au sud par le lot n° 850, à l'est par la collectivité Zotu et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14714, déposée le 19 mars 1990, Mme Adjetey Akouavi, née de Souza, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant au nom et pour le compte du feu de Souza Messan, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 39 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aguiarkomé et borné au nord par un lot non numéroté, au sud par la propriété Ametozion et un lot non numéroté, à l'est par l'Avenue Maman N'Danida et à l'ouest par un lot non numéroté.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à feu de Souza Messan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14715, déposée le 20 mars 1990, M<sup>e</sup> Kodjo John-Kokou, profession d'avocat au Barreau de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 32 ca, situé à Djagble, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord et à l'ouest par la propriété Johnny Poussesse, au sud et à l'est par la collectivité Agbodra.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14716, déposée le 20 mars 1990, M. Gbadoé-Sognigbé Kouessan, profession de directeur Etablissement UBA, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 02 ca, situé à Tokoin,

commune de Lomé, connu sous le nom d'Akpikamé et borné au nord par les lots n° 17 et 13, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 19.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14717, déposée le 20 mars 1990, M. Gbadoé-Sognigbé Kouessan, profession de directeur Etablissement UBA, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Pa de Souza, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 13 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Akpikamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 121, 122 et 123, à l'est par la rue Fzaao et à l'ouest par le lot n° 126.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14718, déposée le 21 mars 1990, M. Agboyibor A. Azanpokpé, profession d'avocat-défenseur, demeurant et domicilié à Lomé, 64 Avenue du 24 Janvier, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 94 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 19, au sud par le lot n° 21, à l'est par le lot n° 25 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14719, déposée le 26 mars 1990, M. Tchédéré Tani, profession de technicien à CIMTOGO, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom d'Agamadé et borné au nord par le lot n° 875, au sud par le lot n° 879, à l'est par le lot n° 878 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14720, déposée le 26 mars 1990, M. Tchédéré Tani, profession de technicien à CIMTOGO, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 47 ca, situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 352, à l'est par le lot n° 353 et à l'ouest par le lot n° 349.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14721, déposée le 26 mars 1990, M. Eso-Ouro-Doni Safiou, profession d'employé à la SO-TOCO, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 06 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au nord par le lot n° 157, au sud par une réserve administrative, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 155.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14722, déposée le 26 mars 1990, sœur Ezou K. Koumessi, profession de professeur de CEG, demeurant et domiciliée à Sotouboua, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de la congrégation des sœurs de la Providence de Saint-André de Peltre au Togo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 17 ca, situé à Danyi-Apéyème, (sous-préfecture de Danyi), connu sous le nom de Todomé et borné au nord par le terrain des sœurs de la Providence, au sud par la route Todomé-Apéyème, à l'est par la mission évangélique et à l'ouest par le terrain des sœurs de la Providence.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Congrégation des sœurs de la Providence et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14723, déposée le 26 mars 1990, sœur Ezou K. Koumessi, profession de professeur de CEG, demeurant et domiciliée à Sotouboua, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise,

mandataire de la Congrégation des sœurs de la Providence de Saint-André de Peltre au Togo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 92 a 89 ca, situé à Danyi-Apéyème, (sous-préfecture de Danyi), connu sous le nom de Todomé et borné au nord par le ruisseau Gapé-Togoé et les collectivités Tsetse et Amewoa, au sud par la route Apéyème-Todomé et S. Akpemado, à l'est par la collectivité Tsetse et la mission évangélique et à l'ouest par la collectivité Amewoa.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Congrégation des sœurs de la Providence et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14724, déposée le 26 mars 1990, M. Tagba Abi Tchao, profession de commis d'administration, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 95 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de N'Kafu et borné au nord par le lot n° 15, au sud par la collectivité Zandji, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la collectivité Zandji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14725 déposée le 26 mars 1990, M. Tchassama Eso-Hana Bewibadi, profession de directeur de l'Hôtel AGNI, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 00ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 36, à l'est par le lot n° 30 et à l'ouest par le lot n° 28.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14726 déposée le 26 mars 1990, M. Kpedzroku Yawo Dégava, profession de professeur de CEG, demeurant et domicilié à Lomé - Tokoin Super-Taco, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un qua-

drilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 06ca situé à Tsévié, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Bolu-mondji et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 73, à l'est par le lot n° 70 et à l'ouest par le lot n° 68.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14727 déposée le 27 mars 1990, M. Sant'Anna Racim, profession d'ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 21ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 134 et à l'ouest par les lots n°s 131 et 132.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14728 déposée le 27 Mars 1990, M. Sant'Anna Racim, profession d'ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22a 01ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par la route Agoè-Nyivé — Adidogomé, au sud par une rue non dénommée et le lot n° 108, à l'est par les lots n° 103 et 104.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14729 déposée le 27 mars 1990, Mme Sant'Anna Kayi Enyonam, profession de sage-femme, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 97ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 89, à l'est par le lot 91 et à l'ouest par le n° 87.

Elle déclare que le ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 14730 déposée le 30 mars 1990, M. Doe-Bruce Akouété, profession d'ingénieur en bâtiments, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin - Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1ha 16a 26ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au nord et à l'est par la collectivité Lota, au sud par Henyo Etse Missiagbeto et à l'ouest par la Promaïco.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14731 déposée le 30 mars 1990, Mme Ohin Ahlonkoba, épouse Batascome, profession d'agent de promotion sociale, demeurant et domiciliée à Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6a 73ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 321 et à l'est par le lot n° 322.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14732 déposée le 30 Mars 1990, M. Adjadja Koudjo, profession de médecin au CHU, demeurant et domicilié à Lomé - Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 99ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 21, au sud par un passage de 6 m, à l'est par le lot n° 32 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14733 déposée le 30 Mars 1990, M. Dogbevi Mayikpo Dossouvi, profession de dessinateur cartographe, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Wuiti, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (S/C de M<sup>e</sup> Adzowo Amorin, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9a 35ca situé à Tokoin, Commune de Lomé,

connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 545 et à l'est par le lot 550.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14734 déposée le 2 Avril 1990, M. Tiassou Komi Wofofu, professeur, d'agent de banque à la BTD, demeurant et domicilié à Lomé - Tokoin N'Kafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de Nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone nord de la Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 213, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 212.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14735 déposée le 3 Avril 1990, M. Koffi Lorako Améoli Allaglo et Mme V. Allaglo, née Mikhaïlenko, profession de directeur de l'Institut National des sols et Professeur de CEG, demeurant et domiciliés à Agoè-nyivé — Cacaveli, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 16ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe, connu sous le nom de Totsi Cacaveli et borné au nord par le lot n° 13, au sud par le lot n° 17, à l'Est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 14.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14736 déposée le 3 Avril 1990, M. Devo Vignon Romédé, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot n° 143, à l'est par le lot n° 145 et à l'ouest par le lot n° 141.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14737 déposée le 3 Avril 1990, M. Dogbé Yao, profession de directeur des ETS C.I.R., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (S/C de M<sup>e</sup> Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 8, au Sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 12 et à l'ouest par le lot n° 10.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14738 déposée le 4 avril 1990, M. Kombiagou Boulodjoa, profession de directeur de CO-METO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5a 99ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une ruelle de 6 m, au sud par le lot n° 1451, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1446.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14739 déposée le 4 Avril 1990, M. Tsaba Kouma K. Nivo, profession d'employé à l'OPAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 65ca situé à Aflao Gakli, commune de Lomé, connu sous le nom de Huimé et borné au nord par le lot n° 543, au sud par une rue non dénommée à l'est par le lot n° 535 et à l'ouest par le lot n° 533.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14740 déposée le 4 Avril 1990, M. Akouété T.H. Gbényédji, profession de géomètre — dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7a 12 ca situé à Baguida, préfecture du

golfe et borné au nord par la propriété Miglasso Agbemadi, au sud et à l'est par la propriété Yao Gato et à l'ouest par le T.F N° 648 de Lomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14741 déposée le 4 Avril 1990, Mme Dekou Massan, profession de Boulangère, demeurant et domiciliée à Lomé — Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 58ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Elavagnon et borné au nord par M. Dzramedo Tété, au sud par une rue non dénommée, à l'est par M. Ayivon Hanouvi et à l'ouest par M. Modevi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14742 déposée le 4 Avril 1990, M. Ognado Yao, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 00ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1888, à l'est par le lot n° 1896 et à l'ouest par le lot n° 1894.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14743 déposée le 5 Avril 1990, M. Amaglo Yawo, profession de soudeur, demeurant et domicilié à Lomé — Amoutivé, rue Akrowa n° 5, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, représentant son feu père M. Amaglo Mensah, ayant demeuré à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 7a 83ca situé à Amoutivé, commune de Lomé connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord et à l'est par le surplus de la propriété du feu Dadzie Amouzou, au sud par le T.F n° 17367 R.T. et le surplus de la propriété du feu Dadzie et à l'ouest par la Rue de France.

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu Amaglo Mensah et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14744 déposée le 5 Avril 1990, M. Kogoe E. Akrima, profession de professeur à l'U.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6a 22ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiové et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot N° 709 et à l'ouest par le lot n° 699.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14745 déposée le 4 Avril 1990, la Convention Baptiste du Togo ayant son siège à Lomé, représentée par M. Oké Issac, commerçant, demeurant à Lomé — Adoboukomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 97ca situé à Kpémé, préfecture des Lacs connu sous le nom de Djassemé et borné au nord et à l'est par la propriété Mensah Assiakoley Affi-Wun Sewa, au sud par la collectivité Tessi Assiakoley et à l'ouest par la collectivité Lawson.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14746 déposée le 9 Avril 1990, M. Agbovon Klou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé — Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12a 02ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de zone nord de la gendarmerie et borné au nord par le lot n° 26, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par les lots n° 29 et 30.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14747 déposée le 9 Avril 1990, M. Kpeglo Kouami Mayi-Mava, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 62ca situé à

Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par le lot n° 815 bis, au sud par le lot n° 817, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 808.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14748 déposée le 9 Avril 1990, M. Akakpo Edo Kokou, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 12ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du golfe connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 80, au sud par le lot n° 83, à l'est par les lots n° 81, 82 et 83 à l'ouest par une route de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 749 déposée le 9 avril 1990, M. Ayivor Ayawovi, profession de Professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Klévé-Assikpimé et borné au nord par le lot n° 138, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 140 et à l'ouest par le lot n° 136.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 750, déposée le 10 avril 1990, M. Adjévi Néglokpé Amey, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, Résidence du Bénin, villa CB 6<sup>2</sup>, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 79 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud-ouest par le T.T. 3 024.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 751 déposée le 11 avril 1990, M. Womeku S. Komi, profession d'Agent d'Exploitation, demeurant et domicilié à Kano (Nigeria), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 349, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 334.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 752 déposée le 13 avril 1990, M. Laré Banmissugui Malawé, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 33 ca, situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 505, au sud par le lot n° 503, à l'est par la rue du cimetière et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 753 déposée le 13 avril 1990, M. Glokpo Koffi, profession d'Employé de Banque UTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 12 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé-Akpkamé et borné au nord par le lot n° 5, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 754 déposée le 13 avril 1990, M. Assimewlui Komlan Afantsawo, profession d'Imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Apéyéme, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 49 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aviation Anfamé et

borné au nord par le lot n° 51, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Anêho, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 48.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 755 déposée le 13 avril 1990, Mme veuve Akué Adjoa, née Akoto, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 92 ca, situé à Lomé-Atiégo, commune de Lomé, et borné au nord par M. Essé Ayi, au sud par la Foire Internationale Togo 2000, à l'est par la propriété Edé Mamavi et à l'ouest par la propriété Akamegni Adzomanyi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 756 déposée le 16 avril 1990, M. et Mme Comlanvi F. Akibodé et Ayaba Akibodé, née d'Almeida, profession de fonctionnaires en retraite, demeurant et domiciliés à Lomé, 50, Avenue Nicolas Grunitzky, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépé-dogan et borné au nord par le lot n° 1070, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1061 et à l'ouest par le lot n° 1059.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 757 déposée le 16 avril 1990, M. Mensah Folivi, profession de Fonctionnaire, demeurant à Lomé-Tokoin Solidarité et domiciliée à Kabou (Bassar), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 47 ca, situé à Aflao-Sagbadø, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avoimé et borné au nord par la propriété de Souza Codjo M. Don. Houédé, au sud par la propriété Dzélu Akoto, à l'est par la propriété Dosseh Madzra et à l'ouest par l'axe de la Route Sagbado.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14758 déposée le 16 Avril 1990, Mme Afannou Houyo, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Abovey, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 54ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n°s 22, 18 et 21 propriété de la famille Azamela, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14759 déposée le 16 avril 1990, Mme Daté Ayélé, née Ekoué, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé - Tokoin Gbadago, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 55ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n°s 20, 16 et 19 propriété de la famille Azamela et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 14760 déposée le 17 avril 1990, M. Sablikou Akomotè, profession de comptable à Togo Voyages, demeurant et domicilié à Lomé, 13, Rue du Grand Marché, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 16 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe et borné au nord par le lot n° 36, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 35.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 14761 déposée le 17 avril 1990, M. Edoth Améwoanou, profession de contrôleur délégué du Budget général, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 60 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 272 et à l'est par le lot n° 270.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 14762 déposée le 18 avril 1990, M. Akué Bitchy, profession d'agent de banque (BCEAO), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 92 ca situé à Aného, Commune d'Aného connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par le lot n° 266, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par les lots n° 265 et 269.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 14763, déposée le 18 avril 1990, M. Sagbo Gninazé profession de directeur général de la SANECOM, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 37 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone Centrale Nord E2<sup>2</sup> et borné au nord par les lots n° 559 et 560, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 14764, déposée le 18 avril 1990, Mme Atakpa Mana, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 02 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale Nord E2<sup>2</sup> et borné au nord par les lots n° 716 et 718, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 721 et à l'ouest par le lot n° 715.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N° 14765 déposée le 18 avril 1990, M. Etey Benissan Etey, profession d'entrepreneur bâtisseur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 99 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par les lots n° 438 et 437, au sud par les lots n° 441 et 442, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 14766, déposée le 20 avril 1990, Mme Akouélé Adoté, née Dosseh, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 50, Avenue Nicolas Grunitzky, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1975, au sud par le lot n° 1973, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1968.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N° 14767 déposée le 20 avril 1990, Mme Tete Sogbossi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, 50, Avenue Nicolas Grunitzky, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a 00 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1073, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1064 et à l'ouest par le lot n° 1062.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition N° 14768 déposée le 20 avril 1990, M. Adéléyé Adéléké, profession de fonctionnaire au CA SEF, demeurant et domicilié à Lomé - Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6a 96 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par la collectivité Agbaglo Koumako, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par la collectivité Zankpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14769 déposée le 20 avril 1990, M. Adéléyé Adéléké, profession de fonctionnaire au CASEF, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 34 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n° 1733 et 1734, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 1724.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14770 déposée le 20 avril 1990, M. Adéléyé Adéléké, profession de fonctionnaire au CASEF, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 16 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, au sud et à l'ouest par la famille Adolette, à l'est par la route de Hédzranawoè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14771 déposée le 20 avril 1990, M. Ajavon Amavi Callinto, profession de fonctionnaire des CFT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Ajavon Dos Dosseh, Docteur Radiologue Echographiste, demeurant à Paris, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca. situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé Anonkui et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n° 397 et 400, à l'est par le lot n° 402 et à l'ouest par les lots n° 394 et 395.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Ajavon Dos Dosseh et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14772 déposée le 20 avril 1990, Mme Barboza Ayaba, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 62 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 1471 bis, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1472 et à l'ouest par le lot n° 1470.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14773 déposée le 27 avril 1990, Mme Adjetej-Wilson Agnelé, épouse Bruce, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, 36, Rue Cébévito, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Awonkui et borné au nord par le lot n° 428, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 426.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14774 déposée le 27 avril 1990, Mlle Saguintaah Tirwarka Djewouna, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 78 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 26 et à l'ouest par le lot n° 24.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 14775 déposée le 27 avril 1990, M. Pini Baliki Mewunesso, profession de directeur DFCEP, demeurant et domicilié à Lomé-Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale Nord E2<sup>2</sup> et borné au nord par le lot n° 578, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 581.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14776 déposée le 27 avril 1990, M. Odaye Komlanvi, profession d'administrateur civil au ministère du Plan, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 25, au sud par le lot n° 27, à l'est par le lot n° 36 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14777 déposée le 30 avril 1990, Mme Amesseh-Hodogbé Lawoè, épouse Potison, profession de comptable à l'Hôtel Le Lac, demeurant et domiciliée à Tsévié, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M<sup>e</sup> Séwoavi T. Adjetej, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 92 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Assiama et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 10, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par le lot n° 3.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14778 déposée le 30 avril 1990, M. Massina Palouki, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé-Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 97 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nord de la Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 96, au sud par le lot n° 94, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14779 déposée le 30 avril 1990, Mme Adjati Amèvi Agossi, épouse Akakpo, profession de technicien-géomètre, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de Mlle Adjati Sokamé, secrétaire d'entreprise, demeurant en France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Anokui et borné au nord par un passage de 6 m, au sud par le lot n° 128 B, à l'est par le lot n° 127 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Adjati Sokamé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14780 déposée le 4 mai 1990, M. Dantey Koffi Nyaku, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 93 ca situé à Badou, préfecture de Wawa, connu sous le nom de Lom-Nava et borné au nord par la propriété El-Hadj Alyassou Séidou et la rue du 18 Janvier, au sud par la collectivité Egbloomassé, à l'est par la propriété Agboton A. Kiki et à l'ouest par une ruelle de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14781 déposée le 4 mai 1990, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mlle Fiadjoe J. Edjoe, directrice de Société (MATIE), demeurant à Abidjan, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale 5 a 74 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 75, au sud et à l'ouest par des rues en projet et à l'est par le lot n° 87.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Fiadjoe J. Edjoe et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14782 déposée le 4 mai 1990, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mme Agboguenou Adjo, épouse Lawson, commerçante demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 26 ca situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord par la rue Atandji Gbenyedji, au sud et à l'est par la collectivité Gbekou et à l'ouest par la rue Kélizah prolongée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Agboguenou Adjo, épouse Lawson et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14783 déposée le 4 mai 1990, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mme Ametowosi Seleda, revendeuse, demeurant à Agoè-Nyivé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 102, à l'est par le lot n° 100 et à l'ouest par le lot n° 104.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Ametowosi Seleda et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14784 déposée le 4 mai 1990, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mme Ahiakpor F. Massan, commerçante, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1245, au sud par le lot n° 1243, à l'est par le lot n° 1252 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Ahiakpor F. Massan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14785 déposée le 4 mai 1990, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Benissan Ado Tétévi Dakitsè, propriétaire,

demeurant à Aného-Ella, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 37ca situé à Tokoin. Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2825, au sud par le lot n° 2823, à l'est par la route de Hédzranawoè et à l'ouest par le lot n° 2811.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Bénissan Ado Tétévi Dakitsè et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14786 déposée le 7 mai 1990, M. Boèvi Kokouvi, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 45 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2399, au sud par le lot n° 2397, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 2391 et 2392.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14787 déposée le 7 mai 1990, M. Awizoba Pitchidi, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 77, au sud par le lot n° 81, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 79.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14788 déposée le 7 mai 1990, M. Assih Agossoyè, profession d'officier de gendarmerie en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 24 a 99 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito (Darakopé) et borné au nord par les propriétés Apédoh K. Edem Agegee et Koudakpo Apéléte, au sud par les propriétés Ameta Agbo Zonou Agbévé, Tenoughlin et Dosseh Azonwoubo, à l'est par la route Agoè-Nyivé — Mission-Tové et à l'ouest par les propriétés Dosseh Azonwoubo et Koudakpo Apéléte.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14789 déposée le 8 mai 1990, Mme Akouvi Lébéné Adjakly, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M<sup>e</sup> Dzonoukou, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 52 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi-Batomé et borné au nord par un passage de 4 m, au sud par le lot n° 817, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 819.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14790 déposée le 8 mai 1990, M. Madjri Kokou, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 44 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 18, au sud par le lot n° 22, à l'est par le lot n° 21 et à l'ouest par la voie rapide de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14791 déposée le 8 mai 1990, Mme Madjri Adjoavi Ahéba, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au nord par le lot n° 1181, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1183 et à l'ouest par le lot n° 1179.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14792 déposée le 8 mai 1990, M. Lossou Danké, profession d'étudiant, demeurant en France, de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 87 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par la route Totsigan-Agoè-Nyivé, au sud par le lot n° 393, à l'est par le lot n° 392 et à l'ouest par le lot n° 395.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14793 déposée le 8 mai 1990, M. Adodo Yaovi, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé (Cité du Bénin), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 27 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bénowomé et borné au nord par la propriété Sodefio Koffi, au sud par la propriété Ayedji Sotowoké, à l'est par la route Baguida-Dévégo et à l'ouest par la propriété Adzaka Sodoga.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14794 déposée le 8 mai 1990, M. Adodo Yaovi, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé (Cité du Bénin), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 55 a 05 ca situé à Dévégo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Voudoko et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Amegandji, au sud par les propriétés Hounsoukpoto Miboutamekpo et Hounsoukpoto Edoh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14795 déposée le 8 mai 1990, Mme Mensah Quamba Dzidzo, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 26 a 66 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amedenta et borné au nord et à l'est par la collectivité Sowadzede Afawobo, au sud par la collectivité Dewui Adjevi et à l'ouest par les propriétés Gaha Kokou et Agbavor Amouvi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14796 déposée le 9 mai 1990, M. Eдорh-Ananou Kindjrodo, profession de conseiller pédagogique en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de l'école privée laïque "La Source", demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 80 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone nord de la Gendarmerie et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non nommées, à l'ouest par les lots n°s 182 et 183.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'école privée laïque "La Source" et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14797 déposée le 11 mai 1990, M. Atonen Franck, profession de pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M<sup>e</sup> Aquereburu, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance totale de 7 a 89 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Nkafu et borné au nord par un lot non numéroté, au sud-ouest par le titre foncier n° 4862 R.T. et à l'est par le Boulevard Jean-Paul II.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14798 déposée le 14 mai 1990, M. Adadji Kossi, profession de mécanicien-auto, demeurant et domicilié à Lomé-Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 373, au sud par le lot n° 378, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 375.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14799, déposée le 14 mai 1990, M. Gnassounou Akpa Sémanou, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoè, 11 Rue de Togoville, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 45 ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Volové et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 18, à l'est par la route internationale Kpalimé-Ho et à l'ouest par les lots n°s 10 et 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14800, déposée le 14 mai 1990, Mme Afatchao Dédé Amavi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M<sup>e</sup> Adjoa Aquéréburu, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 32 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 231, au sud par le lot n° 237, à l'est par les lots n°s 230 et 232 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14801, déposée le 14 mai 1990, la Société de Gestion Immobilière et de Commerce Général (SOGEICOM) demeurant et domicilié à \_\_\_\_\_, représentée par son gérant M. Tabana Kpelao, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 01 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé et borné au nord par les lots n°s 140, 141 et 142, au sud par une rue non dénommée, à l'est par l'Avenue de la Libération et à l'ouest par le lot n° 125.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14802, déposée le 15 mai 1990, M. Ekoué Anani Adamah, profession d'inspecteur de l'Education nationale, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Doumassessé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Adigo Messan, directeur de Société, demeurant en France, 49300 Cholet, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 ha 19 a 99 ca, situé à Agou-Nyogbo-Agbetiko, sous-préfecture d'Agou, connu sous le nom de Ewou et borné au nord par la propriété Woka, au sud et à l'est par la rivière Ewou et à l'ouest par la propriété Lassia Apadivi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Adigo Messan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14803, déposée le 17 mai 1990, Mme Apéléte Massan, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 95 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n°s 129 et 131 et à l'est par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14804, déposée le 17 mai 1990, Mme Apéléte Massan, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31 a 14 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue en projet et le lot n° 136, au sud par les lots n°s 140 et 142, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14805, déposée le 17 mai 1990, Mme Apeleté Massan, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 40 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 275, au sud et à l'est par des rues en projet, et à l'ouest par le lot n° 273.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14806, déposée le 17 mai 1990, Mme Apeleté Massan, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 19 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 271, au sud et à l'est par des rues en projets, et à l'ouest par le lot n° 269.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14807, déposée le 17 mai 1990, Mme Apeleté Massan, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la

forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 130, au sud par le lot n° 126, à l'est par le lot n° 128 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14808, déposée le 18 mai 1990, M. Sénamé Mawuménu Baëta et Pellitero C., épouse Baëta, profession de médecin gynécologue-obstétricien et médecin pédiatre, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M<sup>e</sup> Ecoué Acouetey, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 91 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 663, au sud par le lot n° 659, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 660.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14809, déposée le 18 mai 1990, Mme Anthony Nuvéla, profession d'enseignante en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38 a 66 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zonoussimé et borné au nord par la collectivité Amegbe Fiakou, au sud et à l'est par la collectivité Siaka Ativi et à l'ouest par la collectivité Aziankou Douko.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14810, déposée le 21 mai 1990, M. Kossi Bada, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 57 a 17 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agodéké et borné au nord par les propriétés Djatchimie Akligo et Komahé, au sud par la propriété Komahé, à l'est par la propriété Davon Koumah et à l'ouest par la propriété Agbavito Anani Akpalo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14811, déposée le 21 mai 1990, M. Wilson Bahun Dosseh, profession de maître mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dossoukopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 39 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par le lot n° 3, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14812, déposée le 22 mai 1990, M. Ahiakpor Koffi Sényé, profession de mécanicien à la Direction des T.P., demeurant et domicilié à Lomé-Nyékou-nakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 80 ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, et borné au nord par la propriété d'Almeida, au sud par la propriété Dya Koffi, à l'est par la propriété Fiawo Allah et à l'ouest par la propriété Kouami Goumado.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14813, déposée le 22 mai 1990, Mme Amedodji, née Hlomaschi Adjélé, profession de sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 36 ca, situé à Aflao-Avéno, commune de Lomé, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par le lot n° 24, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 22.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14814, déposée le 22 mai 1990, M. Amegeé Komigan, profession d'employé de commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Ahanoukopé, Avenue de la Nouvelle Marche n° 36, majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 42 a 07 ca, situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Agbodankopé et borné au nord par la propriété Messanvi Winckler, au sud par la propriété Midadjé Noamessi, à l'est par les propriétés Akakpo et Kokouvi Agbébou et à l'ouest par la propriété Zoumavo Avoudjigbé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14815, déposée le 28 mai 1990, Mme Gbenado Mèyè Mimédé, épouse Codjia, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 98 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom d'Atiégo et borné au nord par la voie Express de 80 m, au sud par une rue en projet, à l'est par une ruelle de 6 m et à l'ouest par le lot n° 780.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14816, déposée le 28 mai 1990, Mme Gbenado Mèyè Mimédé, épouse Codjia, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Gbénado Mawussé Silété, ingénieur statisticien, demeurant à Abidjan-Cocody, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 01 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom d'Atiégo et borné au nord par les lots n°s 733 et 734, au sud par le lot n° 738, à l'est par le lot n° 736 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Gbenado M. Silété et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 817 déposée le 28 mai 1990, M. Johnson A. Togbé-Benyi, profession de directeur commercial à la S.T.S., demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin Trésor, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Nord de la Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 138, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par les lots n°s 136 et 137.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 818 déposée le 28 mai 1990, M. Walla Sohoulou, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 31 ca situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété de Mme Hoyè, à l'est par la propriété Kpamaga et à l'ouest par la propriété N'Djéléwé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 819 déposée le 28 mai 1990, M. Plakoo Danklou, profession de photographe, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin-Aviation (Pukamé), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M<sup>e</sup> Hillah, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 20 ca situé à Tokoin — Aviation, commune de Lomé, connu sous le nom de Akpikamé et borné au nord par le lot n° 148, au sud par le lot n° 150, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 149 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 820 déposée le 28 mai 1990, M. Mensah F. Ako, profession d'employé de commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé — Tokoin Centre, Rue P. Agopomey, J1206, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 43 a 16 ca situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Alogavi-Kopé et borné au nord par la propriété Lassey (Kétato), au sud par les propriétés Amoussouvi et Kitissou, à l'est par la propriété Amétépé. Messan et à l'ouest par la propriété Amoussouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 821 déposée le 28 mai 1990, M. Mensah F. Ako, profession d'employé de commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 30 a 89 ca situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Animagna-Tankoumé et borné au nord par les propriétés Séwavi Agbodjan, Lumon, Adjétévi, Ayayi Sokémawu et Akovi Tsabi, au sud par les propriétés Lassey Kuglo et Lartey Sémanu, à l'est par les propriétés Djahri Akakpovi et Akovi Tsabi et à l'ouest par la propriété Séwavi Agbodjan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, N° 14822 déposée le 28 mai 1990, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mlle Quenum Akossiwa Tchoubouladé, secrétaire à la B.A.D., demeurant à Abidjan, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 00 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2119, à l'est par le lot n° 2127 et à l'ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Quenum Akossiwa T. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14823, déposée le 28 mai 1990, Mme Etorh C. Aloubgavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Gbonvié, 64 Rue Tsodié, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 31 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou Gbonvié et borné au nord par l'Emprise de la voie ferrée du Port, au sud et à l'ouest par les lots n°s 32 et 37 appartenant à la collectivité Wogboli Aguto et à l'est par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14824, déposée le 28 mai 1990, M. Acouetey Adadé, profession d'inspecteur du Cadastre, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, clinique Beau Temps, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 95 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Anomé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées et au sud par les lots n°s 246 et 247.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14825, déposée le 28 mai 1990, M. Acouetey Adadé, profession d'inspecteur du Cadastre, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, clinique Beau Temps, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 29 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Nord de la Gendarmerie et borné au nord, par la route Agoè-Nyivé Vakpossito, au sud par le lot n° 152, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 148 et 149.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14826, déposée le 28 mai 1990, M. Acouetey B. Assiongbon, profession d'instituteur en retraite, demeurant et domicilié à Aného-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 97 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Nord de la Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 97, au sud par le lot n° 95, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14827, déposée le 29 mai 1990, M. Okouagbé Kossi Azokali, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 247 Boulevard F.

Houphouët-Boigny, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 66 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Soviébé et borné au nord par le lot n° 486, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 484 A et à l'ouest par le lot n° 483.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14828, déposée le 29 mai 1990, M. Ouro Afa A. Daouda, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé-Wuiti, Boulevard Jean Paul II, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 23, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 29.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14829, déposée le 29 mai 1990, M. Gotoma Ganzoa, profession d'officier de police, demeurant et domicilié à Lomé (Sûreté Nationale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamè et borné au nord par le lot n° 8, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 12.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14830, déposée le 29 mai 1990, Mme Hiamabé Massan, profession de boulangère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 27 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Gbonvié et borné au nord par le lot n° 15, au sud par le lot n° 19 (T.F. 7580 RT), à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 16.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14831, déposée le 29 mai 1990, M. Brassier Polo Hamid, profession de professeur de CEG, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, 29, Rue des Bergers, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 11 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Soviébé et borné au nord par le lot n° 1304, au sud et à l'ouest par des rues en projet et à l'est par le lot n° 1305.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14832, déposée le 29 mai 1990, Mme Mupapa Dédé, née Boccovi, propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 59 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par le lot n° 69, à l'est par le lot n° 66 et à l'ouest par le lot n° 65 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14833, déposée le 29 mai 1990, M. Tchongou Alaza, profession de conducteur au CRT, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 49 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par un passage de 8 m, au sud par la Maison Familiale Ametosepodé Agounon et le lot n° 6, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14834, déposée le 30 mai 1990, M. Van-Laré Kossi Edem, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, 7, Rue du Mono, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la Républi-

que togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 00 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè (Togo 2000) et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 862 et à l'ouest par les lots n°s 867 et 865.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14835, déposée le 30 mai 1990, M. Van-Laré Kossi Edem, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, 7 Rue du Mono, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 93 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè (Togo 2000), et borné au nord par le lot n° 830, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 845.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14836, déposée le 31 mai 1990, M. Djoni Samina Kpénani, profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, (s/c de M. Yao Dzonoukou, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 3 bis, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 6 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14837, déposée le 31 mai 1990 Mlle Minassin Ayaba, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Agbalépédogan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1889, au sud par une rue non dénommée, à l'est par un passage de 6 m et à l'ouest par le lot n° 1888.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14838, déposée le 31 mai 1990 M. Abossé Sotomé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Gbenyédji (Sotrafic), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 ha 41 a 35 ca, situé à Dalavé préfecture du Zio, connu sous le nom de Xévé-gblé et borné au nord par la propriété Gaba, la collectivité Aziablé et Akc Vinyo, au sud par les propriétés Afanwubo et Attissovi Awoudja, à l'est par la propriété Djama Aziablé et la collectivité Gaba Djaka et à l'ouest par les propriétés Gaba et Aglago.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière,  
Tatcho Panassé